



LES OBJECTIFS SONT DE

TRANSMETTRE
INFORMER
ET SENSIBILISER

DE MANIÈRE LUDIQUE.

APPROFONDIR
LA QUESTION

IL EST IMPORTANT DE NE PAS
SE CONTENTER DE DONNER
SIMPLEMENT UNE RÉPONSE ET DE
PASSER À LA QUESTION SUIVANTE.

POUR ACCOMPAGNER CE QUIZ, VOUS POUVEZ:

1. Fournir des diapositives explicatives pour aller dans le détail.
2. Montrer des cas concrets; l'application à la réalité du terrain.



POMPIERS



QCM

1. À partir de quel âge peut-on devenir sapeur-pompier volontaire ?

- a. 14 ans
- b. 16 ans
- c. 18 ans

QCM

2. Parmi les propositions suivantes, laquelle n'est pas une tâche d'un pompier ?

- a. Patrouiller de façon proactive sur la voie publique
- b. Protéger la faune
- c. Intervenir en cas de risques industriels et pollution

3. Les services d'incendie sont au service du public pour lui donner des conseils en matière de sécurité incendie.



4. Je ne dois jamais payer pour l'intervention des pompiers.



1. b. 16 ans mais l'accord parental est requis.
2. a. Patrouiller sur la voie publique est une tâche de la police
3. ✓ Les services d'incendie sont au service du public pour lui donner des conseils en matière de sécurité incendie.
4. ✗ En fonction de la situation, une intervention des pompiers peut être facturée. Certaines zones font payer l'enlèvement des nids de guêpes, par exemple. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le règlement sur la tarification des services auprès de votre zone de secours.



FONCTIONNAIRES DE POLICE



QCM

1. Parmi les propositions suivantes, laquelle **ne fait pas partie** des droits d'un citoyen lors d'une arrestation ?

- a. Droit à l'assistance d'un avocat
- b. Droit de connaître la nature, le lieu et la date de l'infraction
- c. Droit de prendre la fuite s'il est innocent

QCM

2. Laquelle de ces missions appartient à la police fédérale ?

- a. Lutte contre le crime organisé
- b. Recherche de preuves et de témoins
- c. Interrogation des suspects

3. Un fonctionnaire de police peut procéder à une fouille du moment qu'il est filmé.

V/X

4. Les fonctionnaires de police peuvent me demander ma carte d'identité dans la rue.

V/X

1.c. Un citoyen ne peut en aucun cas essayer d'échapper à une arrestation. Il a néanmoins le droit d'en connaître le motif, ainsi que la date et le lieu des faits qui lui sont reprochés. Il peut également bénéficier de l'assistance d'un avocat.

2.a. la police fédérale est chargée de missions spécialisées telles que la lutte contre le crime organisé, la localisation de personnes disparues, le déploiement d'unités spéciales, la sécurisation de sites, la sécurité sur les autoroutes et dans les transports publics. En outre, la police fédérale, par le biais des P.F., travaillant au sein de leurs districts, peut également mener des enquêtes judiciaires « locales », lorsque ces enquêtes traversent plusieurs zones ou lorsqu'une affaire se déroulant au sein d'une zone particulière leur est encore attribuée, en raison de leur spécialisation. En dehors de ces cas spécifiques, la détection et l'enquête au niveau local (recherche de preuves et de témoins, interrogatoire des suspects, protection des scènes de crime) incombent principalement à la police locale.

3. X. Le simple fait que quelqu'un filme n'est pas suffisant pour entamer une fouille. Un fonctionnaire de police peut procéder à une fouille si les conditions prévues à l'article 28 de la LFP sont remplies. Le fonctionnaire de police doit, par exemple, être à la recherche d'objets (dangereux). Dans le cadre de la fouille judiciaire, la personne qui fouille ne doit pas obligatoirement être du même sexe.

4. Dans la rue, en principe, vous ne pouvez jamais être contrôlé au hasard ou par hasard. Un contrôle d'identité peut être effectué en cas de privation de liberté, de personnes qui troubleraient troubler l'ordre public, ou de personnes qui ont l'intention de commettre ou ont commis une infraction passible d'une sanction administrative communale (SAC) ou pénale (art. 34 de la LFP). Toutefois, le terme « comportement » n'est pas défini, ce qui permet au membre du cadre opérationnel de décider lui-même de ce qui constitue un comportement suspect ou non. Enfin, il reste possible de procéder à une détermination d'identité en vertu de l'arrêté royal du 25 mars 2003 relatif aux cartes d'identité, qui oblige les citoyens à présenter leur carte d'identité à toute demande de la police. Cela n'implique pas un concept d'arbitraire, mais ne relève pas de la stricte responsabilité telle qu'elle existe sous l'art. 34 de la LFP.





AGENTS DE GARDIENNAGE



QCM

1. Parmi les missions des agents de gardiennage, laquelle est l'intrus ?
- a. Surveiller les événements
 - b. Gérer les centres de comptage d'argent
 - c. Vérifier les titres de transport

QCM

2. Les agents de gardiennage sont déployés par :
- a. Le pouvoir exécutif provincial
 - b. Le gouvernement fédéral
 - c. Le gouvernement régional

3. En tant qu'agent de gardiennage, je peux choisir de toujours porter ma carte d'identification à l'envers.

V/X

4. Si je veux déposer une plainte contre un agent de gardiennage, je peux le faire auprès du SPF Intérieur.

V/X

1.c. Un agent de gardiennage est chargé de surveiller les événements, de gérer le centre de comptage d'argent et la centrale d'alarme
Les agents de sécurité, qui veillent à la sécurité dans les transports publics, sont également chargés de vérifier les titres de transport.
2.b.
3. ✗ Lors d'activités de gardiennage, les agents doivent porter leur carte d'identification de manière clairement lisible. Ils doivent montrer cette carte d'identification si une personne la leur demande.
4. ✗ Une plainte contre un agent de gardiennage, peut être déposée auprès du SPF Intérieur, Direction générale Sécurité & Prévention, rue du Commerce 96, 1040 Bruxelles - securite.privée@ibz.fgov.be

STEWARDS DE FOOTBALL



QCM

1. Parmi les compétences ci-dessous, laquelle relève de la compétence des stewards ?

- a. L'arbitrage
- b. Le contrôle de l'accès au stade
- c. Le contrôle de l'infrastructure

QCM

2. Parmi ces conditions pour devenir steward, une seule est **incorrecte, laquelle ?**

- a. Posséder un certificat de bonne vie et mœurs
- b. Ne pas avoir fait l'objet d'une interdiction de stade durant les 5 dernières années
- c. Avoir au moins 14 ans

3. Un steward de football est un agent de sécurité et un superviseur qui veille uniquement à ce que les matchs de football puissent commencer en toute sécurité.



4. Le football est le seul événement sportif pour lequel le recours à des stewards pour le maintien de l'ordre est réglementé par la loi.



4. Le football est le seul événement sportif pour lequel le recours à des stewards pour le maintien de l'ordre est réglementé par la loi.

3. Un steward de football est un agent de sécurité et un superviseur qui veille à la sécurité avant, pendant et après les matchs de football.

2. Il faut avoir 18 ans pour postuler.

1. b.



GARDIENS DE LA PAIX

QCM

1. En tant que citoyen, je peux déposer une plainte contre un gardien de la paix auprès :
- Du commissariat de police locale
 - De la commune pour laquelle le GDP en question travaille
 - Du SPF Intérieur



QCM

2. Les gardiens de la paix exécutent leurs fonctions :
- Dans les lieux publics
 - Sur la voie publique
 - Les 2 propositions sont correctes

3. Un gardien de la paix peut utiliser des armes de défense telles que la matraque ou le spray au poivre dès qu'une agression se produit ?



4. La fonction supplémentaire d'un gardien de la paix-constatateur consiste à faire des constatations SAC.



1. b. Une plainte contre un gardien de la paix doit être déposée auprès de la commune pour laquelle cette personne travaille.

S'il s'agit d'une infraction pénale, elle peut également être déposée auprès de la police.

2. c. Le champ d'action des gardiens de la paix comprend tout le domaine public (= voie publique et lieux publics). Il y a toutefois des exceptions à cette règle. Dans le cas d'un événement, ce n'est pas le lieu mais l'organisateur de l'événement qui est déterminant. Dès qu'il y a une (co-)organisation par la commune/l'autorité, les gardiens de la paix peuvent être déployés pour veiller à la sécurité. Les gardiens de la paix peuvent donc effectivement travailler sur une propriété privée s'il s'agit d'un événement co-organisé par une autorité (il peut s'agir de la commune, mais également, par exemple, du gouvernement fédéral qui organise un événement au sein d'une commune).

En outre, les gardiens de la paix peuvent également opérer dans les parcs provinciaux/zones de loisirs et sur l'infrastructure des sociétés de transport public.

3. X. Un gardien de la paix ne dispose d'aucune arme de défense et dès qu'une agression se produit, il doit contacter les autorités compétentes (police).

4. V. Les gardiens de la paix-constatateurs peuvent constater les infractions aux règlements et ordonnances communaux dans le cadre de la législation SAC. Exemples : les déchets sauvages, uriner en public, stationnement illégal. Ils doivent pour cela suivre une formation SAC supplémentaire. (Ils peuvent également constater des infractions aux règlements communaux de redvances.)